

CIRCULAIRE 052-20

Le 25 mars 2020

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION APPEL DE CANDIDATURES

Le 24 mars 2020, le comité de gouvernance du conseil d'administration de Groupe TMX et le conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») ont adopté une mesure visant à limiter à 12 ans les mandats des membres nommés au comité spécial de la Division de la réglementation (le « comité spécial »). Ces mandats seront réalisés par périodes de deux années. Cette mesure a été adoptée comme suite à l'introduction au début de 2019 de mandats limités à 12 ans pour les administrateurs. Par conséquent, certains membres du comité spécial prendront leur retraite en mai 2020.

La Bourse lance donc un appel de candidatures aux personnes intéressées et qualifiées pour combler trois sièges au comité spécial.

La Bourse est reconnue par l'Autorité des marchés financiers à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation de la Bourse (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse. Le comité spécial, nommé par le conseil d'administration de la Bourse, a comme mandat de surveiller les fonctions et les activités de la Division. Le comité spécial rend compte au conseil d'administration de la Bourse au sujet de l'exécution des fonctions réglementaires de la Division.

Le comité spécial doit être composé d'au moins 50 % de personnes qui sont des résidents du Québec au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat; d'au moins 50 % de personnes qui satisfont aux conditions d'indépendance applicables aux administrateurs de la Bourse (conformément à la [Décision de reconnaissance 2012-PDG-0075](#) émise par l'Autorité des marchés financiers); et d'au moins 50 % de personnes qui possèdent une expertise des produits dérivés. La partie 2 des [Règles de la Bourse](#) concernant la gouvernance et [le mandat et la composition du comité spécial](#) sont accessibles sur les sites respectifs de la Bourse et de la Division.¹

Les personnes intéressées qui respectent les critères d'admissibilité peuvent poser leur candidature au plus tard le 17 avril 2020 en envoyant une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae à l'attention de Julie Rochette, vice-présidente et chef de la réglementation, par courriel à l'adresse julie.rochette@tmx.com. La Division communiquera avec chacun des candidats. Toutes les candidatures

¹ Les changements relatifs à la gouvernance de la Division, y compris les changements touchant le comité spécial, ont été proposés par suite de la publication de la sollicitation de commentaires dans la [circulaire 038-17](#) et de la seconde sollicitation de commentaires dans la [circulaire 166-18](#). Les changements proposés n'ont toutefois pas encore été autocertifiés.



seront évaluées par le comité spécial qui présentera ses recommandations de nomination au conseil d'administration de la Bourse.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Julie Rochette, au 514 726-8674, ou par courriel à l'adresse susmentionnée.

Nicole Rosenberg
Vice-présidente, Affaires internes et valeurs mobilières
Service des affaires juridiques